vernement des Etats-Unis impose sur les nôtres, et qu'une copie de la présente résolution soit adressée au très honorable sir Wilfrid Laurier et à M. R. L. Borden.

L'association d'Ontario écrit dans les termes suivants:

L'association des maraîchers d'Ontario demande l'imposition d'un droit spécifique sur les légumes au lieu d'un droit *ad valorem*. Ceci empêcherait notre marché de servir de dépotoir pour les produits de qualité inférieure, comme à présent. Nous conseillerions l'imposition sur les légumes de qualité moyenne importés, un droit spécifique égal à 30 p. 100 sur un prix de revient raisonnable, ce qui n'empêcherait pas l'importation des légumes lorsqu'ils deviennent rares, ou quand les maraîchers canadiens ne peuvent plus suffire à la demande, vu que les prix du marché étant élevés dans ces conditions, le droit spécifique serait relativement plus bas.

Un droit spécifique préviendrait l'encombrement de notre marché ou l'importation de légumes endommagés achetés à réduction, à une saison de l'année où nos propres maraîchers sont en état de fournir en abondance des légumes frais. En même temps, le consommateur canadien bénéficierait de l'importation d'une meilleure qualité de produits.

Nous désirons aussi appeler votre attention sur le fait qu'une grande partie des légumes importés de la Californie sont le produit du travail des Chinois, surtout le céleri, qui est virtuellement le produit exclusif de la main-d'œuvre coolie, ce qui affecte fortement le prix de revient de cet article au port de destination.

Le parlement du Canada ayant imposé, avec raison, croyons-nous, une taxe de $500 sur les Chinois qui entrent au Canada, afin de protéger la main-d'œuvre canadienne, il ne paraît pas juste que le produit de la main-d'œuvre coolie vienne en concurrence avec les produits maraîchers du Canada, et puisse, au moyen d'un droit *ad valorem* se soustraire à la protection que nos lois sont supposées nous accorder. Nous demandons l'imposition des droits suivants.

Les choux, 2 cents par tête.

Les oignons, 20 cents par boisseau de 50 livres.

Le céleri, 20 cents la douzaine.

THOS. DELWORTH,
Weston, Ont.

On dira peut-être que l'industrie maraîchère au Canada est peu considérable. C'est possible, surtout si on la compare à la grande industrie agricole, mais elle est une branche de celle-ci, et plus elle recevra d'encouragement, plus l'agriculture fleurira. Mais elle n'est pas une quantité aussi négligeable qu'elle paraît l'être au premier coup d'œil. Je regrette de ne pouvoir en ce moment donner le montant des capitaux engagés dans cette industrie, mais ils représentent la moitié environ des capitaux engagés dans toutes les manufactures du Canada; c'est un chiffre énorme, prodigieux, et vu son importance, et le nombre de personnes qui doivent en bénéficier sans nuire au consommateur, je demanderai au ministre des Finances de bien étudier cette question, et j'espère qu'il nous conférera cet avantage lorsqu'il prononcera son budget.

M. W. O. SEALEY.

Il est possible que les fortes augmentations de droits douaniers soient une invitation à la formation des coalitions, mais j'ai la certitude que dans le présent cas, l'imposition d'un droit aurait l'effet contraire. Bien qu'on ait informé superficiellement sur la coalition de ces empaqueteurs, le succès n'a pas été jusqu'à obtenir la conviction des coupables, mais cependant, le succès a servi à les désorganiser, quand les substituts du procureur général et autres fonctionnaires se sont mis à fouiller leurs méthodes. Mais il faut une vigilance et une diligence continuelles pour empêcher que leurs méthodes ne soient encore plus dommageables à l'industrie des engraisseurs de porcs.

Nous avons clairement établi, je crois, que la théorie tendant à prouver que c'est le prix de l'exportation qui gouverne tout, ne s'applique pas à l'industrie du lard, car il est prouvé que trois mois passés, lorsque le prix du lard était légèrement plus élevé à Liverpool qu'ici, il se produisit une baisse au Canada et une hausse à Liverpool. Donc, je le répète, l'industrie agricole étant obligée de supporter jusqu'à un certain point le fardeau de l'impôt qui résulte de l'avantage accordé par voie du tarif ou d'une prime aux industries du fer et de l'acier, et l'industrie agricole représentant une si forte proportion de notre population, il me semble qu'elle mérite une attention toute particulière. Je sais qu'elle reçoit déjà cette attention spéciale, mais ce sont des résultats que nous voudrions, et nous les voulons immédiatement. J'espère que nous les aurons après-demain quand l'honorable ministre des Finances prononcera son discours sur le budget.

M. T. S. SPROULE (Grey-est): Ma seule raison en réclamant pendant quelques instants l'attention de la Chambre sur cette question, c'est l'importance qu'elle comporte, et la classe importante de notre population qu'elle affecte. Je ne parlerai qu'incidemment de l'industrie du lard, afin de suivre l'honorable député de Wentworth sur le terrain où il a placé la question, car il a abordé un sujet qui n'était pas projeté au commencement du débat, car il s'agissait seulement de la question des lainages. Mais je ne puis m'empêcher de féliciter l'honorable député (M. Sealey), parce qu'enfin, après 28 ans de prosélytisme, nous avons réussi à convertir un libre-échangiste outré en un protectionniste moderne orthodoxe.

M. SEALEY: Pour ce qui concerne l'agriculture seulement.

M. SPROULE: L'honorable député (M. Sealey) est un spécimen des protectionnistes que nous trouvons parmi les ministériels: ils sont protectionnistes quand il s'agit de leurs intérêts personnels, et libre-échangistes quand il s'agit des intérêts d'autrui.